

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 Avril 2019

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L.121-17 du Code des Communes

Le neuf avril deux mil dix-neuf, dix-neuf heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de monsieur PUJOS Henri, Maire.

PRESENTS : PUJOS Henri – HERVIER Brigitte - JALLET Jean-Philippe – VALTY René – FAYET Noël - GUILLON Frédéric lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : FONTAINE Joël – THERMIDOR Sophie

Absents : LOUSTALNIAU Olivier – CHAZEL Violaine – GONCALVES Céline

Secrétaire de séance : FAYET Noël

Le procès verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

VOTE DES TAXES LOCALES

Le Conseil Municipal décide de ne pas majorer le taux d'imposition des trois taxes locales pour l'année 2019, lesquels sont votés comme suit :

- taxe d'habitation : 10.13 %
- taxe foncier bâti : 11.06 %
- taxe foncier non bâti : 33.01 %.

DEMANDE DE SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES

Le Conseil Municipal décide le versement d'une subvention au Club de judo Dompierre/Jaligny de 50 € et d'une participation à la Mairie de Jaligny (RASED).

CONTRIBUTION CENTRE SOCIAL JALIGNY/NEUILLY

Le Conseil Municipal décide de renouveler l'adhésion au Centre social de Jaligny / Neuilly avec le versement d'une cotisation annuelle dédiée au financement de l'animation globale calculée sur la base de 1 € par habitant et de la participation 2019 liée à l'accueil de loisirs.

MAIRIE DE JALIGNY – TRAVAUX CENTRE DE SECOURS

Le Conseil Municipal accepte la prise en charge des travaux du centre de secours de Jaligny à hauteur de 476.23 € et autorise le Maire à signer la convention correspondante.

BUDGET PRIMITIF 2019

Le Conseil Municipal vote le budget primitif 2019 qui s'élève en recettes et en dépenses à :

I. <u>Assainissement</u>	
Section d'exploitation	19 463 €
Section d'investissement	12 247 €
II. <u>Principal</u>	
Section de fonctionnement	257 648 €
Section d'investissement	115 502 €.

PERSONNEL COMMUNAL – CREATION D'UN POSTE NON PERMANENT

Le Conseil Municipal décide la création d'un poste d'adjoint technique non permanent pour le remplacement d'un agent en congé annuel, maladie, formation, etc.

COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le Conseil Municipal décide d'approuver l'opposition au transfert des compétences « eau et assainissement » à la communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire au 1^{er} janvier 2020 et la modification statutaire décidée par l'EPCI le 18 mars 2019 portant sur la prise de compétence relative à l'organisation et la mise en place d'un dispositif de complémentaire santé communautaire.

SDIS – CONVENTION TRIPARTITE

Le Conseil Municipal autorise la signature d'une convention tripartite entre le SDIS de l'Allier, le comptable de la collectivité et la commune pour le paiement des contributions du service incendie.

SIVU REFUGE – FOURRIERE DE GUEUGNON

Le Conseil Municipal émet un avis favorable au retrait des communes d'Iguerande, Coublanc, Mailly, Saint Julien de Jonzy et de Fleury la Montagne du syndicat intercommunal du charolais Refuge-Fourrière de Gueugnon.

QUESTION DIVERSE

Le Conseil Municipal décide la vente d'une cuve d'occasion de 5 000 litres (320 x 140 cm) au prix de 600 €. Pour tout renseignement, s'adresser en mairie.

Fait à SORBIER, le 15 Avril 2019

Le Maire,
PUJOS Henri

